

## INFORMATION (15 mai 2020)



Depuis mi-avril et dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire COVID-19, le gouvernement met progressivement en place des mesures visant à retourner vers une vie « normale » : autorisations des visites des résidents en établissements médico-sociaux par leurs proches, nouvelle étape dite de déconfinement sur le territoire français à compter du 11 mai 2020.

De notre côté,

Depuis lundi 4 mai, les EHPAD se sont organisés pour permettre l'organisation de visites en toute sécurité. Il est très important de maintenir les liens que vous avez avec vos proches, malgré ce contexte particulier de pandémie. Si la « procédure visite » est contraignante (durée et créneaux de visites, espaces de rencontres dédiés, nombres limité de visiteurs, charte d'engagement...) elle permet à chacun de se rappeler qu'une visite au sein de l'établissement n'est pas un acte anodin mais réalisé en toute responsabilité. En effet, il est impératif de respecter la santé de tous, vous, vos proches et les professionnels.

Le déconfinement sur le territoire, et malgré que nous soyons dans un département identifié comme vert, n'est pas synonyme de déconfinement des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Cela signifie qu'il est nécessaire de poursuivre les mesures de fonctionnement actuel de respect des gestes barrières (lavage des mains, absence de contact, respect des distances...), d'encadrement des visites et interdictions des sorties sauf rendez-vous médical urgent validé par le médecin. Les appels en visio se poursuivent.

En parallèle, nous travaillons en équipe pluridisciplinaire pour permettre d'ici peu de nouveau la prise de repas en salle à manger, des animations en groupes restreints, l'intervention de professionnels de santé libéraux si besoin médical urgent (kinésithérapeutes, pédicures, orthophonistes...).

Nous savons que cette période est compliquée pour tout le monde.

Nous tenons à souligner l'implication et le professionnalisme des équipes sur le terrain et profite de ce bulletin d'information pour vous indiquer que les autorités locales ont sollicités l'expertise de professionnels ressources de nos établissements afin d'intervenir en soutien auprès de l'EHPAD Eugène Aujaleu voisin.

Les efforts demandés aujourd'hui nous permettront d'envisager plus favorablement le retour à une vie normale de nos structures.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

<b>Permanences téléphoniques et Appels en visio</b> CH de Nègrepelisse : Mme A. Dugué, 06 77 92 42 01 CH de Caussade : Mme A. Estève, 05 63 26 18 04 Rendez-vous visio (contact par mail) : <a href="mailto:a.esteve@hl-caussade.fr">a.esteve@hl-caussade.fr</a> ou <a href="mailto:g.bonal@hl-caussade.fr">g.bonal@hl-caussade.fr</a>	<b>Informations / Prise de RV Visites :</b> CH de Nègrepelisse : 05 63 25 02 50 – <a href="mailto:accueil@chturenne.fr">accueil@chturenne.fr</a> CH de Caussade : 05 63 26 18 00 – <a href="mailto:r.accueil@hl-caussade.fr">r.accueil@hl-caussade.fr</a>
--	---

**La situation, les recommandations sanitaires peuvent évoluer rapidement, les organisations seraient susceptibles d'être modifiées à tout moment, Merci de rester attentif aux instructions communiquées.**

Ensemble préservons la sécurité de vos proches.

La Direction,

	Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux (Facebook & Instagram) : « Centre hospitalier Le Jardin d'Emilie // Centre Hospitalier Turenne » « <a href="https://www.instagram.com/ch_le_jardin_emilie_ch_turenne">ch_le_jardin_emilie_ch_turenne</a> »	
---	---	---